



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2025-45

Objet : Extension des surfaces - augmentation de la capacité d'accueil – classement du Centre Multi Accueil « petit prince » - 3 Place Henri Hamel

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Stéphanie NOGUES, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Isabelle TRAPPIER à Christian GHEZ
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clotilde FRETÉ à Axel FAIVRE
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

Absents

Karel KURZWEIL

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du permis de construire pour la restructuration et l'extension du centre Multi Accueil « Petit prince » 3 place H. Hamel sur la parcelle cadastrée AI 0180 de 4024m² et AI 0185 de 4230m² ;

Considérant qu'il est nécessaire de valider l'augmentation de la superficie, donc l'augmentation de la capacité d'accueil et du classement en au niveau de la sécurité incendie pour obtenir les agréments d'ouverture de cet établissement ;

Considérant qu'avec cette extension et restructuration la superficie du centre multi accueil a été augmentée de 260.87m²(SHUB) / soit 324.28m² de (SHOB) avec une superficie totale de 825.69m² ;

Considérant que cette augmentation de superficie permet de passer de la capacité d'accueil de 55 berceaux à 79 berceaux ;

Considérant que classement de cet Etablissement Recevant du Public reste classé en ERP de 5ème catégorie de type R ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales conjointes « finances, informatique, ressources humaines » et « Enfance, Jeunesse, Famille » en date du 18 novembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve que la superficie du centre multi accueil a été augmentée 260.87m² (SHUB) / soit 324.28m² de (SHOB) avec une superficie totale de 825.69m² ;

Approuve l'augmentation de capacité à 79 berceaux ;

Approuve le classement en Etablissement Recevant du Public ERP de 5ème catégorie de type R ;

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 26-11-2025
Document rendu exécutoire le 26-11-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

